

- Délibération certifiée exécutoire

- Par sa présentation en Préfecture le 18 JUIL. 2025

- Par sa publication sur le site internet le 21 JUIL. 2025

Feuillet

N°

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le mardi 15 juillet 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 8 juillet 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
62	2	11	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PAUGET (suppléant de M. GUINET), M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. FOUILLAND, M. ISSARTEL.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Hayet LAKHDAR-CHAOUCH, Secrétaire de séance.

Station de ski nordique de La Praille - régie ski de fond - fixation des tarifs saison d'hiver 2025-2026.

Rapporteur : M EMIN

Il est rappelé à l'Assemblée que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond, aux itinéraires raquettes et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique des activités nordiques sur le territoire doit être instituée par délibération du conseil conformément à la Loi Montagne n° 85-30 relative au développement et à la protection de la Montagne (article L 2333-81 du Code général des collectivités territoriales).

Il est précisé que l'activité nordique au niveau du massif du Jura est fédérée par l'association interdépartementale « Espace Nordique Jurassien » (ENJ), regroupant les stations de l'Ain, du Doubs et du Jura, structure à laquelle la station de ski nordique du Plateau d'Hauteville adhère.

L'ENJ répond aux conditions fixées par la Loi Montagne pour la perception et l'affectation de la redevance nordique, et est garante des systèmes réciprocaires inter-sites, interdépartementaux et inter-massif.

Par l'intermédiaire d'une convention avec ENJ, Haut Bugey Agglomération adhère aux principes tarifaires du massif du Jura et de Nordic France pour le domaine nordique de la station du Plateau d'Hauteville.

Il est rappelé que le produit de la redevance nordique doit être affecté à la gestion du domaine nordique, conformément aux articles L 2333-82 et 83 du Code général des collectivités territoriales.

Haut Bugey Agglomération s'engage à reverser à ENJ sous forme de cotisation annuelle comprenant :

- Une adhésion fixe annuelle ;
- Une part variable en 3 tranches, avec des pourcentages dégressif (7% sur la part de CA inférieure à 50K€, 6.5% sur la part comprise entre 50 et 100K€, 5.25% sur la part supérieure à 100K€) ;
- Une péréquation sur la vente de pass massif du Jura, correspondant à l'effort global du site par rapport à la moyenne du massif déterminé selon 3 critères : le nombre de jours d'ouverture, le CA sur la vente des pass massif du Jura et la part des pass séances sur le CA global.

Le ski club de Cormaranche-en-Bugey, U.S.C.B., par le biais d'une convention, est chargé de collecter la redevance sur le site de Cormaranche en Bugey pour le compte de la collectivité. Cette dernière reverse au club en fin de saison, sous forme de participation, 35% de la redevance collectée par le ski-club, pour ses interventions sur le domaine nordique.

Il convient d'approuver les conventions à passer avec ENJ et le ski club pour la saison 2025-2026, et de fixer les tarifs pour la redevance et les différentes activités gérées sur le site de La Praille toutes saisons : ski nordique, raquettes, biathlon laser, accès aux salles et installations, espace bien-être, école de ski.

Il est proposé de voter les tarifs de la redevance suivants :

* PASS SAISON NORDIQUE - NATIONAL

Valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites adhérents de Nordic France

NORDIC PASS National Adulte (à partir de 16 ans)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2025 au 15/11/2025).....**210,00€**
- Plein tarif (à partir du 16/11/2025).....**250,00€**

NORDIC PASS National Jeune (de 5 à 15 ans révolus)

- Tarif promotionnel (du 01/10/2025 au 15/11/2025)..... 77,00€
- Plein tarif (à partir du 16/11/2025)..... 92,00€

* PASS SAISON NORDIQUE - MONTAGNES DU JURA

Valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA ADULTE (à partir de 16 ans)

- Tarif promo flash (du 08/10/2025 au 15/10/2025)..... 110,00€
- Tarif promotionnel (du 16/10/2025 au 16/11/2025)..... 130,00€
- Plein tarif (à partir du 17/11/2025)..... 170,00€

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA JEUNE (de 5 à 15 ans révolus)

- Tarif promo flash (du 08/10/2025 au 15/10/2025)..... 45,00€
- Tarif promotionnel (du 16/10/2025 au 16/11/2025)..... 50,00€
- Plein tarif (à partir du 17/11/2025)..... 70,00€

* PASS SAISON BALADE - MONTAGNES DU JURA

Valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande

- PASS SAISON BALADE ADULTE (à partir de 16 ans)..... 50,00€
- PASS SAISON BALADE JEUNE (de 5 à 15 ans)..... 24,00€

* PASS HEBDOMADAIRE NORDIQUE - MONTAGNES DU JURA

Valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande, 7 jours consécutifs à partir de la date d'achat

- PASS HEBDO NORDIQUE ADULTE (à partir de 16 ans)..... 50,00€
- PASS HEBDO NORDIQUE JEUNE (5 à 15 ans)..... 33,00€

* PASS HEBDOMADAIRE BALADE - MONTAGNES DU JURA

Valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande, 7 jours consécutifs à partir de la date d'achat

- PASS HEBDO NORDIQUE ADULTE (à partir de 16 ans)..... 24,00€
- PASS HEBDO NORDIQUE JEUNE (5 à 15 ans)..... 12,00€

PASS FAMILLE SAISON ET HEBDO : valable sur les pass saisons ou les pass hebdo, Pass offert à partir de la 4^e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuités. Les jeunes de plus de 16 ans sont pris en compte mais ne peuvent pas bénéficier d'un Pass offert.

* PASS SAISON NORDIQUE - SITE DE LA PRAILLE

Valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) uniquement sur le site nordique de la Praille

- Tarif promotionnel (du 16/10/2025 au 19/12/2025)..... 65,00€
- Plein tarif (à partir du 20/12/2025)..... 90,00€

Pour finir, des frais de port de 2€ sont ajoutés pour l'envoi des Pass, quel que soit le nombre de Pass dans la commande.

* **PASS SEANCE NORDIQUE – SITE DE LA PRAILLE***Valable uniquement sur le site de nordique de la Praille*

- SEANCE ADULTE (à partir de 16 ans).....7,50€
- SEANCE TARIF REDUIT (jeunes 5 à 15 ans, personne en situation de handicap).....4,00€
- ENFANT moins de 5 ans.....**Gratuit**
- SEANCE FIL NEIGE uniquement.....4,00€

REDEVANCE 2 JOURS CONSECUTIFS

- ADULTE (à partir de 16 ans).....9,00€
- JEUNES (5 à 15 ans révolus)6,00€

TARIF FAMILLE : Forfait offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Forfait offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuités

ACCES PISTES GROUPES ET SCOLAIRES / SEANCE

- Séance groupes enfants (moins de 16 ans), scolaires, stages.....1,50€
- Séance groupe adultes +20 personnes.....4,00€

Gratuité pour les accompagnateurs

- Etablissements scolaires du territoire.....**Gratuit**
- Licenciés FFS ski-clubs du territoire.....**Gratuit**

* **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP***Sur présentation d'un justificatif*

- PASS SAISON MONTAGNE DU JURA : disponible uniquement auprès de l'Espace nordique Jurassien, 50% de réduction.
- PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA : les adultes paient le tarif jeune (33€) et les jeunes ont droit à une gratuité.
- PASS SEANCE : tarif réduit pour la personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aide dans sa pratique. Si une troisième personne est nécessaire à la pratique de la personne en situation de handicap, un forfait offert pour celle-ci.

* **AUTRES TARIFS**

- Accès salle hors sac.....2,00€
- Facturation salle hors sac groupes avec forfait.....1,00€
- Balade adulte raquettes (à partir de 16 ans).....3,00€
- Baby Praille (séance fil neige et lâché intermédiaire Praille).....6,00€
- Location fauteuil tout terrain.....8,00€

* **ESPACE BIEN-ETRE DE LA PRAILLE**

- Accès à l'espace bien être (sauna + bains suédois).....18,00€
- Accès uniquement sauna.....13,00€
- Accès uniquement bains suédois.....13,00€
- Location d'un peignoir.....2,00€

Réservation par l'Office du Tourisme du Haut Bugey : par convention, 2€ de frais de réservation pour Haut Bugey Tourisme

* **ECOLE DE SKI DU BUGEY**

- Cours individuel 1 à 2 personnes..... 40,00€
 - Praille individuel 3 à 4 personnes..... 60,00€
 - Praille cours collectif enfant nordique séance..... 17,00€
 - Praille cours collectif adulte nordique séance..... 22,00€
 - Terre Ronde collectif alpin séance..... 27,00€
 - Terre Ronde individuel 3 à 4 personnes..... 80,00€
 - Cours collectif hebdomadaire (du lundi au vendredi)..... 125,00€

 - Séance d'Initiation au Biathlon..... 9,00€
- Réservation par l'Office du Tourisme du Haut Bugey : par convention, 1€ de frais de réservation pour Haut Bugey Tourisme*
- Facturation groupe / moniteur / heure..... 38,00€
 - Facturation location des carabines laser / séance..... 60,00€
 - Biathlon laser famille : 80,00€
 - Biathlon laser groupes scolaires ou associatifs 12 pers. max 150,00€
 - Biathlon laser groupes scolaires ou associations 13 à 20 pers. max..... 240,00€

Le Conseil d'agglomération,
Par 66 voix pour,

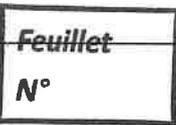
- **APPROUVE** les tarifs tels que détaillés ci-dessus pour les activités du site nordique de La Praille dans le cadre de la régie « ski de fond ».
- **APPROUVE** les conventions à passer avec Espace Nordique Jurassien et l'U.S. de Cormaranche-en-Bugey pour la saison 2025-2026.
- **DONNE POUVOIR** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 15 juillet 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Hayet LAKHDAR-CHAOUCH



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Station de ski nordique de La Praille - régie ski de fond - fixation des tarifs saison d'hiver 2025-2026.

.....
Date de décision: 15/07/2025

Date de réception de l'accusé 18/07/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 15072025_202595

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250715-15072025_202595-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 8_LA_PRAILLE_TARIFS.pdf (99_DE-001-200042935-20250718-15072025_202595-DE-1-1_1.pdf)